



Symbole boursier : CST

Actions en circulation : 60 261 136

Pour diffusion immédiate

CO₂ Solution annonce la délivrance d'un brevet des États-Unis

Ce nouveau brevet couvre l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique pour la capture du carbone avec des solvants aminés et appuie la commercialisation de systèmes de capture du carbone à faible coût

Québec, QC, le 29 juin 2010 – CO₂ Solution inc. (« CO₂ Solution » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a reçu un nouveau brevet des États-Unis, 7,740,689 - *An Improved CO₂ Absorption Solution* (Une solution améliorée pour l'absorption du CO₂). Ce brevet accorde l'exclusivité dans le domaine de l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique, ou tout élément analogue afférent, pour la capture du dioxyde de carbone à l'aide de solvants aminés, y compris le MDEA, ou toute combinaison ou partie de ceux-ci, dans tout procédé et dans toute configuration d'utilisation de l'enzyme. Plus particulièrement, sur le plan commercial, le MDEA est considéré comme une amine très intéressante due à sa régénération à faible énergie, de même que par sa volatilité réduite et peut être accélérée cinétiquement par l'anhydrase carbonique. La Société croit que ce brevet représente une valeur substantielle, compte tenu de l'exclusivité étendue qu'il confère.

Ce brevet renforce la commercialisation de procédés de capture du carbone à base de MDEA et d'autres solvants aminés pouvant être accélérés par l'enzyme et pour lesquels des résultats significatifs d'évaluations techniques ont été annoncés le 22 juin 2010. Selon ces résultats, des économies substantielles en coûts de capital et en frais d'exploitation sont envisageables sur le plan commercial, en raison de la capacité de la technologie enzymatique d'accroître considérablement le taux d'absorption de CO₂ du MDEA.

Réagissant à la délivrance du brevet, Madame Sylvie Fradette, Vice-présidente, recherche et développement chez CO₂ Solution, a déclaré : « Nous sommes très heureux de recevoir ce brevet et de l'étendue de la protection qu'il procure à notre technologie dans l'utilisation de solvants aminés clés. Compte tenu des enjeux importants inhérents à l'émission des gaz à effet de serre pour les centrales thermiques et pour d'autres secteurs industriels importants, les opportunités liées à l'utilisation de l'anhydrase carbonique, pour la capture à faible coût du carbone à l'aide de solvants, sont de plus en plus nombreuses. Ce brevet protège la technologie et la position prédominante de CO₂ Solution dans ce domaine. »

À propos de CO₂ Solution

Établie à Québec, CO₂ Solution inc. a développé une plateforme biotechnologique brevetée pour la capture efficace du gaz carbonique (CO₂), le plus important gaz à effet de serre (GES), émis par les centrales de production d'électricité et d'autres sources stationnaires d'émissions. La plateforme technologique de CO₂ Solution exploite le pouvoir naturel d'un biocatalyseur (une enzyme), l'anhydrase carbonique, qui gère le CO₂ chez les humains et les autres mammifères durant la respiration. CO₂ Solution a adapté l'enzyme pour qu'elle puisse fonctionner efficacement dans un contexte industriel, tirant ainsi profit d'une approche biomimétique à la capture du CO₂ découlant de millions d'années d'évolution. La Société commercialise sa technologie auprès des centrales au charbon, des exploitants de sables bitumineux et d'autres industries émettant de grandes quantités de CO₂, où une solution efficace est nécessaire pour remédier aux changements climatiques d'une manière économiquement viable.

La plateforme technologique de CO₂ Solution est protégée par différents brevets en Amérique du Nord et en Europe, dont l'utilisation de l'anhydrase carbonique immobilisée pour la capture de CO₂ et son dégagement dans un système de colonne à garnissage. Des renseignements supplémentaires et d'autres communiqués peuvent être consultés sur notre site Internet à l'adresse www.co2solution.com.

Énoncés prévisionnels

Certains énoncés dans ce communiqué peuvent être de nature prévisionnelle. Ces énoncés font référence à des événements futurs ou à la performance économique future de CO₂ Solution et reflètent les hypothèses et attentes de la direction au moment présent. Certains facteurs inconnus peuvent affecter le cours des événements, la performance économique et les résultats d'exploitation abordés dans ce document. CO₂ Solution ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou réviser tout énoncé prévisionnel, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf en fonction des exigences prévues par la loi à cet égard.

- 30 -

Renseignements :

CO₂ Solution inc.

Hélène Savoie

418 842-3456, poste 206

helene.savoie@co2solution.com

www.co2solution.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.